



Hôtel de Plein Air

Les Valades - Dordogne

Internet : www.lesvalades.com - E-mail : info@lesvalades.com

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX EMPLACEMENTS DE CAMPING ET AUX LOCATIONS

GENERALITES

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les caractéristiques de l'établissement, des tarifs en vigueur, de la description de l'hébergement (emplacement de camping ou location) ainsi que de tous les autres renseignements dont il a souhaité s'enquérir.

Les prix indiqués sont garantis sauf en cas de modification du taux de TVA et/ou de la taxe de séjour.

RESERVATION

Ce contrat est nominatif et non transmissible.

La réservation ne sera définitive qu'après acquittement de l'acompte de réservation dans les 10 jours suivants la confirmation de l'option par le camping.

Pour les locatifs (chalets, mobil-home, tentes lodge) : 30% du montant total du séjour + frais de réservation (15 €) +assurance optionnelle d'annulation (2.6% du montant du séjour hors taxe de séjour)

Pour les emplacements camping (y compris sanitaires individuels) : 30% du montant total du séjour + frais de réservation (15 €) +assurance optionnelle d'annulation (2.6% du montant du séjour hors taxe de séjour)

ARRIVEES-DEPARTS

Les arrivées doivent s'effectuer avant 19 heures. En cas de prévision d'arrivée plus tardive, le camping devra être averti pour accord préalable : à défaut, l'absence du réservataire sera considérée comme un désistement.

RETARD

En cas d'absence le jour d'arrivée et sans nouvelle du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible et le paiement intégral des prestations demeure exigé à titre d'indemnité de rupture de contrat. Les messages téléphoniques doivent être confirmés par écrit.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé et le paiement intégral du séjour réservé sera exigé.

En cas de retard, le client doit obligatoirement en informer le camping. Nous gardons un emplacement réservé pendant 24 heures, à partir de la date prévue de votre arrivée, passé ce délai, nous en disposerons. Les frais et acomptes ne seront pas remboursés.



Hôtel de Plein Air

Les Valades - Dordogne

Internet : www.lesvalades.com - E-mail : info@lesvalades.com

ASSURANCE ANNULATION

Toute annulation doit **IMPERATIVEMENT** être notifiée par courrier, fax ou email pour être prise en compte.

L'assurance annulation est optionnelle, elle couvre le remboursement des sommes versées au camping et effectivement encaissées par ce dernier, conformément aux conditions du contrat de réservation initial hors frais de réservation (qui restent acquis au camping) et assurance annulation.

En cas d'annulation de votre séjour et quelque en soit le motif sans avoir souscrit au préalable une assurance annulation, l'acompte ne sera pas remboursé et les frais de réservation resteront acquis par le camping.

Le tarif de cette prestation est de 2.6 % du montant total du séjour hors taxe de séjour.

Le locataire doit être couvert par une assurance en responsabilité civile pour tout dommage causé de son fait et il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, d'intempéries, bris de glaces, catastrophes naturelles, vol.

ANIMAUX

Les animaux sont admis sous réserve d'être vaccinés contre la rage, tatoués et tenus en laisse. Le carnet de vaccination devra être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée. Les chiens d'attaque ne sont pas acceptés.

Un seul animal est admis par emplacement et locatifs.

LES VISITEURS

Toute personne en séjour ou en visite sur le camping est tenue de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Les visiteurs s'entendent pour une présence n'excédant pas 4 heures sur le camping ; au-delà de cette durée ils seront assujettis au paiement du tarif journalier.

CONDITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS DE CAMPING

Le locataire accepte l'emplacement en l'état et devra le quitter dans son état initial à la fin du séjour.

Pour **les emplacements libres**, ils sont à la disposition du client à partir de 12h le jour de l'arrivée et jusqu'à 11h le jour du départ. Le séjour est décompté à la nuitée. Un départ après 11 heures donnera lieu au paiement d'une nuitée supplémentaire. Toutes les journées réservées sont facturées.

Pour **les emplacements avec sanitaire individuel**, le séjour est décompté à la semaine. Ils sont disponibles le dimanche à partir de 13 heures et doivent être libérés le dimanche avant 11 heures.

Le paiement du séjour s'effectue la veille du départ du camping.



Hôtel de Plein Air

Les Valades - Dordogne

Internet : www.lesvalades.com - E-mail : info@lesvalades.com

CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOCATIONS

Les locations hebdomadaires sont disponibles le samedi à partir de 15 heures et doivent être libérées le samedi avant 10 heures.

Le nombre de personnes indiqué sur le contrat de réservation doit être respecté. Toute personne supplémentaire, enfants compris, doit s'identifier à l'accueil, ne peut séjourner qu'avec l'accord express de la direction et doit s'acquitter d'une redevance journalière supplémentaire.

Dans les hébergements comprenant des lits superposés, ceux-ci ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans.

*En aucun cas le nombre de locataires, enfants compris, ne doit excéder la capacité de la location. **Il ne sera admis qu'un seul animal domestique par location.** Tous nos hébergements locatifs sont non fumeurs.*

Le solde du séjour est intégralement payable 30 jours avant la date d'arrivée prévue sans relance de la part du camping. En l'absence du règlement du solde dans le délai, la location sera considérée comme annulée d'office et l'acompte précédemment versé restera acquis au camping Les Valades.

En effectuant une réservation égale ou inférieure à 30 jours avant la date du début du séjour, l'intégralité du séjour devra être versée.

Dans le cadre de la formule « basse saison », le type de location (chalet Horizon, Farniente ou Résidence Mobile) sera attribué par le camping en fonction des disponibilités.

Les frais de nettoyage ne sont pas compris dans le montant de la location. Si l'option « nettoyage fin de séjour » a été choisie par le locataire, les locaux devront néanmoins être rendu dans un état décent.

Si cette option n'a été pas été retenue par le locataire, les locaux devront être rendus dans un état identique à l'état d'entrée dans les lieux ; à défaut le prix du nettoyage sera déduit de la caution.

Une caution sera demandée le jour de l'arrivée pour couvrir toute dégradation éventuelle. Elle sera restituée le jour du départ ou par courrier dans un délai de huit jours au plus tard, déduction faite, le cas échéant, des dégâts et des frais nécessités par la remise en état des lieux loués.